

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2026-189
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : FONCTION
PUBLIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous matière :
PERSONNEL
TITULAIRE ET
STAGIAIRE DE LA
F.P.T

**OBJET : FONCTIONS,
EMPLOIS ET
MISSIONS OUVRANT
DROIT À POSSIBILITÉ
D'USAGE SPÉCIFIQUE
DE VÉHICULES
MUNICIPAUX**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE
33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION
CONSEIL EN DATE
DU : 23 JUIN 2026

AFFICHAGE EN DATE
DU : 23 JUIN 2026

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **02 JUL. 2026**

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le 
ID : 011-211100763-20260629-DB2026189-DE

Séance du Conseil Municipal du lundi 29 juin 2026
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER,
Maire

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT
François, GRANIER Prescillia, VÉRONIN-MASSET Jean-
François, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe,
CHABERT Sabine, DE LA CASA Javier, GANGLOFF Didier,
BATIGNE Brigitte, GHROUS Melker, BARBAUD Fabienne,
KICKOFF Gladys, FREUDENREICH Patrick, ESCAFRE
Élisabeth, RATABOUIL Michel, SÉMAT Gérard, GIRY
Christophe, LAMMOGLIA Éric, PERLES Bruno, DE ALMEIDA
Marie, GAÏANI Audrey, CHANCROGNE Maëva,
MONDRAGON Gérard, MOUTON Jean-Baptiste, DERKAOUI
Kalvin.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

VIALARET Max donne pouvoir à GAÏANI Audrey,
PERRIN Afaf donne pouvoir à GIRAL Hélène,
FERNANDEZ Sandrine donne pouvoir à DERKAOUI Kalvin,
CADEL Fabien donne pouvoir à MONDRAGON Gérard,
FONTÈS Audrey donne pouvoir à MOUTON Jean-Baptiste.

Absent : ESTRADÉ Quentin.

Secrétaire : KICKOFF Gladys.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, comme chaque année, il est nécessaire
d'adopter la liste des fonctions, emplois et missions ouvrant droit à possibilité d'usage
spécifique de véhicules municipaux.

Il est précisé que les fonctions, emplois et missions concernés pour 2026, tels que présentés en
annexe, sont identiques à ceux approuvés en 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

FIXE comme indiqué en annexe la liste des fonctions, emplois et missions ouvrant droit à la
possibilité d'usage spécifique de véhicules municipaux ;

PRECISE que ces usages spécifiques s'inscrivent, pour les véhicules de service, dans le cadre

du règlement d'utilisation des véhicules de services adopté en comité technique du 24 juin 2021 ainsi qu'en Conseil Municipal du 6 juillet 2021 et que, au regard des modalités d'utilisation prévues audit règlement, le remisage à domicile ne constitue pas un avantage en nature contrairement à l'attribution d'un véhicule de fonction.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le 02 JUIN 2026 Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 02 JUIN 2026 Par publication le : 02 JUIN 2026 Par délégation, Le Directeur Général des Services Nicolas NAYRAL
--



Castelnaudary, le 29 Juin 2026

Le Maire,



Philippe GREFFIER